

---

## Élection des représentants du Conseil des gouverneurs au Comité des pensions du personnel du FIDA

---

Cote du document: EB 2022/136/R.15

Point de l'ordre du jour: 8 d)

Date: 4 août 2022

Distribution: Publique

Original: Anglais

### **POUR: APPROBATION**

**Mesures à prendre:** Le mandat de tous les représentants du Conseil des gouverneurs expirant le 30 septembre 2022, le Conseil d'administration est invité à élire leurs remplaçants (un membre et deux membres suppléants), qui représenteront le Conseil des gouverneurs au Comité des pensions du personnel du FIDA. Les représentants seront élus pour un mandat de trois ans qui expirera le 30 septembre 2025.

---

---

### **Questions techniques:**

**Francesca Maselli**

Cheffe, Unité des politiques et de l'appui stratégique

Division des ressources humaines

courriel: [f.maselli@ifad.org](mailto:f.maselli@ifad.org)

**Alessia Bartolucci**

Analyste des ressources humaines, Équipe des assurances et pensions

Division des ressources humaines

courriel: [a.bartolucci@ifad.org](mailto:a.bartolucci@ifad.org)

---

## **Élection des représentants du Conseil des gouverneurs au Comité des pensions du personnel du FIDA**

1. À sa cent vingt-septième session, en septembre 2019, le Conseil d'administration a élu les membres et les membres suppléants suivants pour représenter le Conseil des gouverneurs au Comité des pensions du personnel du FIDA pour un mandat de trois ans expirant le 30 septembre 2022:
  - a) M. Bommakanti Rajender (République de l'Inde), membre
  - b) M. Mohammed Ahmed M. Alghamdi (Royaume d'Arabie saoudite), membre suppléant
  - c) M<sup>me</sup> Satu Lassila (République de Finlande), membre suppléante
2. L'annexe I contient une liste des personnes (et des pays qu'elles représentent) qui ont à ce jour rempli les fonctions de membre ou de membre suppléant représentant le Conseil des gouverneurs.
3. L'annexe II fournit des précisions sur la représentation du Conseil des gouverneurs au Comité des pensions du personnel du FIDA.
4. Le membre et la membre suppléante représentant actuellement le Président du FIDA sont respectivement M. Alvaro Lario et M<sup>me</sup> Candida Sansone. M<sup>me</sup> Allegra Saitto occupe les fonctions de membre représentant les participants, M. Robert Creswell étant son suppléant.

## Membres et membres suppléants représentant le Conseil des gouverneurs au Comité des pensions du personnel du FIDA

### Membres

A.J. Peckham (Royaume-Uni)	01.09.78 - 01.09.80
A. Maziq (Libye)	19.09.80 - 18.08.82
M. Abdelhadi (Tunisie)	20.04.83 - 12.02.85
Y.A. Hamdi (Égypte)	13.02.85 - 01.12.85
A.E.A. El-Gazzar (Égypte)	30.04.86 - 31.05.88
A.Y.A. Bukhari (Arabie saoudite)	15.09.88 - 26.03.90
M. Deregibus (Argentine)	04.10.90 - 23.06.92
W.E. Khereiji (Arabie saoudite)	09.09.92 - 31.08.94
A.S. Al-Aquil (Arabie saoudite)	13.04.95 - 30.09.95
J. Robles-Aguilar (Mexique)	01.10.95 - 30.09.98
S. Masarweh (Jordanie)	01.10.98 - 30.09.00
N. Gangadharan (Inde)	01.10.00 - 30.09.01
R.J. Huber (Allemagne)	06.12.01 - 31.12.02
Y. Tensue (Érythrée)	10.04.03 - 30.09.04
B. Dunnzlaff (Allemagne)	01.10.04 - 31.08.07
A. Zimmerman (Argentine)	01.10.07 - 30.09.10
K. Komape (Afrique du Sud)	01.10.10 - 31.12.11
M. Jurgens (Afrique du Sud)	04.04.12 - 30.09.13
M. Rampedi (Afrique du Sud)	30.09.13 - 30.09.16
E.R. Eljuri Abraham (République bolivarienne du Venezuela)	01.10.16 - 30.09.19
B. Rajender (Inde)	01.10.19 - 30.09.22

### Membres suppléants

S. Aidara (Sénégal)	01.09.78 - 12.02.82
K.E. Norrman (Suède)	01.04.82 - 01.12.83
C.A. Hartman (Finlande)	01.09.84 - 30.04.87
K. Obata (Japon)	13.02.88 - 15.03.89
M. Deregibus (Argentine)	14.09.89 - 03.10.90
R.M. Seifman (États-Unis)	14.09.89 - 05.08.91
W.E. Khereiji (Arabie saoudite)	04.10.90 - 08.09.92
I. di Giovan Battista (Argentine)	09.09.92 - 30.09.95
D. Ertle (Allemagne)	09.09.92 - 30.09.95
A.S. Al-Aquil (Arabie saoudite)	01.10.95 - 30.09.98
Tang Z. (Chine)	13.04.95 - 30.09.98
K.G. Dilg (Allemagne)	01.10.98 - 31.12.99
S. Toro (Finlande)	01.10.98 - 31.12.02
R.J. Huber (Allemagne)	04.05.00 - 05.12.01
Y. Tensue (Érythrée)	06.12.01 - 09.04.03
B. Dunnzlaff (Allemagne)	10.04.03 - 30.09.04
M.S.M.A. Harbi (Soudan)	10.04.03 - 30.09.04
A.S. Al-Aquil (Arabie saoudite)	01.10.04 - 25.05.06
E.R.M. Perera (Sri Lanka)	09.09.04 - 01.06.07
S.N. Mauludiah (Indonésie)	14.09.06 - 22.01.10
A.B. Hønningstad (Norvège)	01.10.07 - 30.09.10
D. Rahdiansyah (Indonésie)	01.10.10 - 29.07.11

S. Marguccio (Italie)	01.10.10 - 13.12.12
A. Saptono (Indonésie)	15.09.11 - 30.09.13
D. Hissard (France)	13.12.12 - 30.09.15
T. Aldriweesh (Arabie saoudite)	30.09.13 - 30.09.16
L. Ortega (Suisse)	01.10.16 - 30.09.19
Md. M. Rahman (Bangladesh)	01.10.16 - 30.09.19
M. A. M. Alghamdi (Arabie saoudite)	01.10.19 - 30.09.22
S. Lassila (Finlande)	01.10.19 - 30.09.22

## Comité des pensions du personnel du FIDA

1. Conformément à l'article 4 des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, à laquelle le FIDA est affilié depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1978, la Caisse est administrée par: le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les comités des pensions du personnel des divers organismes affiliés, le secrétariat du Comité mixte et ceux des comités susmentionnés. Aux termes de l'article 6 c) des Statuts, les comités des pensions du personnel des institutions spécialisées des Nations Unies « se composent de membres et de membres suppléants choisis par l'organe qui, dans l'organisation considérée, correspond à l'Assemblée générale, par le plus haut fonctionnaire de l'organisation et par les participants fonctionnaires de l'organisation, de telle sorte que chacun ait un nombre égal de représentants; en outre, dans le cas des participants, les membres et membres suppléants doivent être eux-mêmes des participants fonctionnaires de l'organisation. Chaque organisation affiliée établit les règles applicables à l'élection ou à la désignation des membres et membres suppléants de son comité ».
2. En application des Statuts susvisés, le Comité des pensions du personnel du FIDA (ci-après dénommé « le Comité ») a été officiellement constitué le 13 février 1979. Il a adopté son propre règlement intérieur, aux termes duquel trois membres et membres suppléants sont désignés ou élus pour un mandat de trois ans et peuvent être désignés à nouveau ou réélus.
3. Conformément aux Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, le Comité est composé comme suit:
  - un membre et un membre suppléant du personnel, représentant le Président du FIDA;
  - un membre et un membre suppléant choisis par le personnel du FIDA;
  - un membre et un membre suppléant choisis par le Conseil d'administration, au nom du Conseil des gouverneurs (conformément aux pouvoirs que le Conseil des gouverneurs a délégués au Conseil d'administration par la résolution 77/2, adoptée à sa première session). Toutefois, à la session du Conseil d'administration de septembre 1989, il a été convenu que le Conseil des gouverneurs serait représenté par un membre et deux membres suppléants, étant donné que, sur toute période de trois ans, il y a normalement un certain renouvellement du Conseil d'administration.